

# ACCORD DE RELANCE

ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
PARIS TERRES D'ENVOL

ET

L'ÉTAT

**L'État** dans le département de Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la Seine-Saint-Denis, ci-après désigné « l'État », ayant son siège au 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny.

Et

**L'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol**, représenté par son Président, Monsieur Bruno BESCHIZZA, ci-après désigné Paris Terres d'Envol, ayant son siège au boulevard de l'Hôtel de Ville, 93600 Aulnay-sous-Bois, en vertu d'une délibération du Conseil des maires du 10 mai 2021,

Définissent ensemble les objectifs et les opérations contenus dans cet accord de relance de l'Etat et de Paris Terres d'Envol visant à favoriser le développement économique, social et durable du territoire.

## PREAMBULE

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement autour de trois volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

La mobilisation des services de l'Etat et de l'ensemble des acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les EPT, a d'ores et déjà permis, à date du mois de mars 2021, l'attribution de plus de 400 M€ pour soutenir la relance économique et la transition écologique en Seine-Saint-Denis. Près de deux tiers de ce budget concernent des quartiers prioritaires politique de la ville. Ce soutien se poursuivra tout au long de l'année 2021 auprès des porteurs de projets publics et privés du territoire.

Dans ce contexte, le présent accord constitue une feuille de route territoriale partagée en termes de développement économique et d'attractivité, de transition écologique ainsi que d'emploi et de cohésion sociale et définit des priorités d'actions qui pourront bénéficier du potentiel de soutien et d'accélération du plan France Relance.

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Situé au nord-est de la capitale, entre l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget, Paris Terres d'Envol est un jeune territoire fédérant huit villes de Seine-Saint-Denis (Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte).

Totalisant 366 709 habitants, il s'agit du plus vaste territoire du département (78km<sup>2</sup>) et historiquement de l'un des moins denses (densité de population moitié moindre que la moyenne métropolitaine). Avec un rythme de croissance démographique porté par la natalité et qui reste supérieur à la moyenne francilienne, Paris Terres d'Envol forme un territoire dynamique malgré un déficit migratoire traduisant son manque d'attractivité résidentielle.

Sa population est la plus jeune de France métropolitaine (30,2% des habitants ont moins de 20 ans), ce qui constitue un atout majeur pour l'avenir. Principalement « familiale » (30% des familles ont plus de 3 enfants) et pour partie multiculturelle, elle est composée en majorité d'ouvriers et d'employés, soit 62,8% des habitants (contre 35% pour la métropole) tandis que les cadres ne forment que 9,5% des habitants (contre 34% pour la métropole). Par conséquent, un des principaux enjeux du territoire réside dans le fait d'encourager la mixité sociale.

Paris Terres d'Envol comprend de grandes infrastructures d'excellence avec ses deux aéroports internationaux ainsi que le troisième pôle d'emploi francilien dans la zone du Grand Roissy-Le Bourget, et joue donc un rôle essentiel pour le

développement économique régional et national. Mais il faut souligner qu'il s'agit aussi d'un des territoires les plus gravement touchés par les problèmes sociaux et environnementaux (pauvreté, chômage, déficit de formation, territoire morcelé par les infrastructures de transport, urbanisme « par plaques » indépendantes, logements indignes, nuisances sonores...).

Ce territoire connaît aujourd'hui un nouvel essor avec la réalisation de grands projets d'aménagement (gares du Grand Paris Express, accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024, six projets de renouvellement urbain, développement d'AeroliansParis, revitalisation de l'ex-site PSA, lancement de Sevran Terre d'Avenir, Espace culturel du Baillet, Vallon du Sausset).

L'enjeu des prochaines années est que ces projets permettent de réaliser un développement urbain équilibré, durable et attractif pour ses habitants comme pour les visiteurs étrangers et nationaux. Cela repose sur trois piliers.

### **Le développement économique et l'attractivité du territoire**

Comptant deux aéroports internationaux, Paris-Charles de Gaulle (4<sup>e</sup> aéroport mondial pour le trafic international) et Paris-Le Bourget (1<sup>er</sup> aéroport d'affaires européen), Paris Terres d'Envol constitue la première porte d'entrée internationale du Grand Paris et de la France. Une grande partie des talents, des entreprises, des marchandises et des touristes transitent par Paris Terres d'Envol, ce qui en fait le moteur des échanges du territoire avec le monde, d'où l'importance de promouvoir une vision globale d'excellence.

Ce statut de vitrine mondiale est conforté par la présence de deux parcs des expositions : le parc d'expositions Paris Nord Villepinte et celui de Paris-Le Bourget. Les deux accueillent en moyenne, chaque année, 3 millions de visiteurs. Historiquement, ce sont donc quatre filières d'excellence qui se sont constituées autour de l'aéronautique et de l'aéroportuaire, le tourisme d'affaires, la logistique ou encore le commerce international. Au-delà de ces filières traditionnelles, Paris Terres d'Envol compte d'autres secteurs importants liés à son passé industriel : les éco-industries ainsi qu'un réseau d'entreprises spécialisées dans la recherche en biotechnologie.

Avec 28 743 entreprises implantées dont de grands groupes, 26 zones d'activités présentes, et une dynamique de CFE positive, le territoire possède une forte attractivité économique. Il connaît cependant des difficultés pour conforter ses quatre filières d'excellence. En effet, si les différentes composantes du territoire rayonnent à l'échelle mondiale, localement elles se côtoient et peinent à constituer un écosystème économique, affaiblissant ainsi l'image qu'elles pourraient générer à l'extérieur, celle d'un territoire cohérent, genèse possible d'une véritable « ville aéroportuaire ». C'est le cas par exemple du pôle de compétitivité aéronautique Astech dans la zone à proximité de l'aéroport du Bourget qui peine à se constituer. Ces difficultés sont amplifiées par la crise sanitaire. En effet, le territoire de Paris Terres d'Envol connaît une perte d'activité de 39% qui touche particulièrement

l'aéronautique et le tourisme d'affaires. Ceci fragilise l'attractivité de la métropole dont le tourisme d'affaires offre à Paris et à sa région des retombées estimées à 4,5 milliards d'euros.

Par conséquent, les différentes filières industrielles, ainsi que l'industrie du futur et l'économie sociale et solidaire, pourraient être encouragées dans le cadre de la construction du Grand Paris. Le projet Cycle terre à Sevrans vise par exemple à utiliser les déblais des chantiers du Grand Paris pour favoriser l'économie circulaire et le recyclage. De même, le déploiement de la fibre optique et une action spécifique sur la transition numérique pourraient aider le tissu de TPE-PME et les commerces en difficulté à se reconstruire.

Le territoire de Paris Terres d'Envol bénéficiera largement du nouveau réseau de métro du Grand Paris Express avec l'arrivée de 9 nouvelles gares. Il connaît, par ailleurs, un nouvel élan avec l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 à Dugny et au Bourget, la réalisation de 6 projets de renouvellement urbain (Aulnay-sous-Bois, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France, Villepinte) et d'autres grands projets d'avenir tels que la revitalisation de la friche PSA à Aulnay-sous-Bois, le développement du parc d'affaires AeroliansParis à Tremblay-en-France, le projet Sevrans Terre d'Avenir à Sevrans, l'Espace culturel du Baillet à Drancy ou encore le projet hydraulique et paysager du Vallon du Sausset à cheval entre Tremblay-en-France et Villepinte.

Cette grande transformation urbaine est une opportunité unique pour rendre ces espaces et ces zones d'activité plus attractives et accueillantes. Ils pourraient permettre d'accueillir de nouvelles entreprises et activités, des tiers-lieux pourraient y voir le jour et un équilibre avec les autres fonctions de la ville pourrait être recherché. Alors que le territoire de Paris Terres d'Envol possède une réserve de près de 390 ha de foncier à proximité de Paris, il pourrait effectuer une montée en gamme de ses zones d'activités, pour la plupart vieillissantes et dont l'organisation, monofonctionnelle, reste centrée sur l'usage de la voiture.

### **La transition écologique**

Le tissu urbain de Paris Terres d'Envol est fragmenté par de grandes coupures urbaines liées à la présence des grandes infrastructures de transport (emprises aéroportuaires, autoroutes, voies ferrées, lignes de RER) ainsi qu'à un urbanisme par « plaques monofonctionnelles ». En effet, l'aménagement du territoire s'est appuyé sur de grandes opportunités foncières, créant ainsi des zones contigües et favorisant des espaces monofonctionnels destinés aux bureaux et aux activités économiques. A bien des égards, Paris Terres d'Envol fait ainsi figure d'arrière-cour des transports et de la logistique alors qu'un développement urbain équilibré et durable pourrait valoriser les atouts écologiques du territoire et améliorer la qualité de vie.

Il est possible pour cela de s'appuyer sur certains atouts tels que les trames vertes héritées de l'ancienne plaine de France et de la forêt de Bondy qui constituent une superficie non négligeable du territoire (17% d'espaces naturels, forestiers et

agricoles) et un patrimoine en termes de biodiversité (deux parcs classés Natura 2000). Une continuité verte pourrait se constituer dont la colonne vertébrale irait du Parc Georges Valbon, en passant par le parc du Sausset jusqu'au parc de la Poudrerie et la forêt de Bondy. La morphologie du territoire (37% de zones pavillonnaires) permettrait également de créer un ensemble urbain fluide et agréable. Dans la mesure où la dynamique de projet que connaît le territoire va se traduire par de nombreux chantiers à horizon 2030, une telle politique de valorisation et un accompagnement spécifique des futures nuisances seront nécessaires.

Le parc de logements s'élève à 138 333 logements composé aux trois quarts de logements sociaux, le parc social étant inégalement réparti sur le territoire et se concentre en particulier dans les 14 quartiers politique de la ville qui concentrent les difficultés socio-économiques. Le rythme de construction a fortement ralenti depuis 1975 et reste inférieur aux territoires voisins. A ce titre, le solde migratoire négatif peut être la conséquence d'une offre de logements attractive et faiblement diversifiée qui ne favorise pas les mobilités résidentielles. Par exemple, alors que les ménages d'une à deux personnes représentent 52 % du total des ménages, les logements d'1 à 2 pièces ne représentent que 22,6 % de l'offre de logements.

Autre caractéristique majeure, la moitié des logements actuels ont été construits avant la création de la première réglementation thermique de 1974, ce qui crée un problème de consommation énergétique du résidentiel qui s'élève à 43 %, ce qui en fait la seconde source d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire. La problématique de la précarité énergétique touche particulièrement les ménages du tissu pavillonnaire qui représente 40% des logements et 31 % de la superficie du territoire et des copropriétés. Enfin, bien que circonscrit, le territoire regroupe des situations d'habitat dégradé et indigne concentrées dans les centres-villes anciens. 3 103 logements privés sont qualifiés de dégradés ou indignes, soit 3,6% des logements du territoire (contre 5,4 % à l'échelle métropolitaine).

En termes de mobilité, plusieurs dysfonctionnements urbains sont liés à la prédominance du trafic automobile (congestion, pollution puisque c'est la première source d'émission de gaz à effet de serre) et à la difficile desserte du réseau de transport sur un axe Est-Ouest. Ceci pose la question des mobilités douces et des aménagements nécessaires pour les développer de façon innovante sur le territoire un réseau secondaire hiérarchisé facilitant les trajets internes à la « ville aéroportuaire » et garantissant l'accessibilité des plateformes aéroportuaires.

### **L'emploi et la cohésion sociale**

Paris Terres d'Envol compte 140 492 emplois mais seulement 33 % des actifs travaillent et habitent sur le territoire. Le taux de chômage se situe, quant à lui, à 19 %, un des plus forts taux de la métropole francilienne (13 % pour la métropole du Grand Paris).

Les infrastructures d'excellence de Paris Terres d'Envol, fer de lance de sa compétitivité mondiale, ne parviennent pas à irriguer l'ensemble du territoire et à

donner des emplois aux populations qui y vivent. Les jeunes font d'ailleurs partie des populations les plus touchées par le taux de chômage. S'il a augmenté dans le temps, le taux de formation reste très faible dans le périmètre de l'EPT puisque près de 43% des habitants n'ont aucun diplôme qualifiant. Géographiquement, ce sont les 14 quartiers politique de la ville qui sont particulièrement concernés d'où la nécessité d'y mener des actions spécifiques. Un signe encourageant peut néanmoins être noté : celui de la croissance, avant la crise sanitaire, du nombre de création d'entreprises et de l'entrepreneuriat, notamment chez les jeunes, qui et la présence de 10 nouveaux lieux dédiés à l'innovation et l'entrepreneuriat. Les nouvelles formes de travail, qui sont nées de la crise doivent favoriser ces évolutions.

L'inclusion numérique constitue également, sur ce territoire, un chantier important car la formation des habitants aux outils numériques reste faible. Si la crise économique risque d'accentuer ces problématiques économiques et sociales, les grands projets d'avenir doivent être l'opportunité de rebondir.

## LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Malgré les impacts de la crise sanitaire sur le tissu économique du territoire, Paris Terres d'Envol possède de très grands atouts en termes de développement économique et industriel qu'il s'agit de nourrir et de valoriser.

Afin de pallier les effets les plus délétères de la crise actuelle, l'État s'est pleinement mobilisé pour venir en soutien des acteurs économiques. Ainsi, en mai 2021, les entreprises de la Seine-Saint-Denis ont obtenu près de 600 millions d'euros d'aide au titre du fonds de solidarité.

Elles ont également bénéficié des mesures de bienveillance fiscale, à travers les reports et exonérations d'impôts, à hauteur de près de 65 millions d'euros, et des cotisations sociales, pour un montant de 610 millions d'euros non recouverts dans le département.

L'État a également assuré le maintien de l'accès au crédit bancaire, notamment via les prêts garantis par l'État (PGE), qui représentent 6,8 milliards d'euros en Seine-Saint-Denis, et les dispositifs de financement spécifiques (prêts participatifs de l'État, avances remboursables, prêts bonifiés).

Enfin, les mesures prises par l'État ont permis de sauvegarder l'emploi dans le département; depuis mars 2020, le dispositif d'activité partielle indemnise les entreprises du territoire à hauteur de 1,4 milliard d'euros.

Tous ces outils permettent de surmonter la crise et de favoriser le rebond que soutient le plan France relance. Les dispositifs mis en place dans le cadre de ce plan de relance, combiné à la baisse exceptionnelle des impôts de production de 263 millions d'euros dès 2021 pour plus de 15 700 entreprises de Seine-Saint-Denis, assurent ainsi un soutien d'ampleur à l'investissement dans le territoire de Paris Terres d'Envol.

Cette mobilisation exceptionnelle des services de l'État en faveur de l'investissement doit permettre de continuer à innover dans les filières historiques de l'aéronautique, de l'événementiel et du tourisme d'affaire, d'une part, et de développer l'industrie du futur sur le territoire de Paris terres d'Envol, d'autre part.

### **1. Continuer à innover dans les filières historiques du territoire**

#### **a. Favoriser le rebond de la zone aéroportuaire par le soutien aux mutations de la filière aéronautique et de l'activité aéroportuaire**

Paris Terres d'Envol est marqué par la présence des deux plus grands pôles aéronautiques et aéroportuaires européens de Paris-CDG et Paris-Le Bourget, des sièges sociaux de compagnies aériennes et d'Aéroports de Paris, ainsi que ceux de constructeurs, d'opérateurs et d'équipementiers aéronautiques.

Ces infrastructures aéroportuaires d'exception ont permis le développement économique de Paris Terres d'Envol, en parallèle des secteurs du transport, du fret, de la logistique, de l'événementiel, de la restauration et de l'hôtellerie.



Le secteur est aujourd'hui fortement touché par l'immobilisation de l'activité aérienne. Cette situation inédite met en lumière l'importance des retombées économiques locales de cette activité, et la création de richesses, d'emplois et de projets collaboratifs qu'elle induit. Il favorise également l'accélération des innovations et les projets de mutation des acteurs économiques.

Objectif n°1 : mettre en valeur la filière aéronautique et des activités aéroportuaires de Paris Terres d'Envol

Afin de caractériser les retombées locales, qu'elles soient économiques ou sociales, induites par l'activité aéroportuaire, des études pourraient être proposées à l'initiative des grands acteurs de l'aviation, de l'aéronautique et les collectivités de Paris Terres d'Envol. Ces projets d'études pourraient trouver à s'inscrire dans le cadre du Club des acteurs du Grand Roissy et du groupement d'intérêt public Paris CDG Alliance (GIP Paris CDG Alliance).

La mise en valeur de cette filière d'excellence dans le territoire, porté par Paris Terres d'Envol, trouverait en effet un écho particulièrement fort au sein du GIP Paris CDG Alliance. Cet établissement, dont la gouvernance repose sur un partenariat public privé avec une présidence exercée alternativement par l'État et par la région, a pour objectif de porter des projets partenariaux, innovants et ambitieux au bénéfice du territoire du Grand Roissy-Le Bourget.

Avec la crise sanitaire qui a frappé durement tout le secteur de l'aérien dès le mois de mars 2020, le rôle de Paris-CDG Alliance s'avère déterminant pour l'avenir du territoire ; une réflexion pourrait être engagée sur la gouvernance et le rôle que pourrait jouer respectivement l'État déconcentré en Seine-Saint-Denis et Paris Terres d'Envol.

Action n°1 : Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à **mobiliser les grands acteurs de l'aviation, de l'aéronautique, ainsi que les services des collectivités, pour caractériser les forces des secteurs aéronautiques et liés à l'activité aéroportuaire.**

Action n°2 : Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à **participer activement à la gouvernance du GIP Paris CDG Alliance** afin de définir et de mettre en œuvre les axes stratégiques décidés dans ce cadre.

Objectif n°2 : accompagner les mutations du secteur par un soutien prioritaire aux projets portés par les acteurs innovants de la filière

L'État soutient d'ores et déjà les projets innovants portés par les acteurs de la filière, notamment à travers le fonds aéronautique des appels à projets de soutien à l'investissement et la modernisation des filières industrielles. Une entreprise de la zone aéroportuaire, par exemple, a bénéficié une subvention au titre du fonds aéronautique pour porter la mise en place d'une solution de maintenance prédictive.

Ce soutien pourrait également intervenir en faveur de l'émergence de projets de production de biocarburants à l'échelle de la zone aéroportuaire, tels que l'intégration de biomasse ou carburants issus d'huiles usagées, ou la production au stockage et à l'utilisation d'hydrogène; ces projets pourraient faire l'objet d'un portage partenarial.

Le fonds aéronautique du plan de relance pourrait enfin venir favoriser des projets de relocalisation de l'activité productive à Paris Terres d'Envol, par exemple sur le Pôle d'excellence aéronautique à Dugny. L'accompagnement à la relocalisation d'activités à haute valeur ajoutée pourrait également être portée par le GIP Paris CDG Alliance, l'activité attractivité de l'association Hubstart Paris Region ayant été transférée au GIP Emploi Roissy en 2018.

**Action n°3**: Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à continuer de **communiquer sur les dispositifs de soutien aux secteurs aéronautique et aéroportuaire ouverts dans le cadre du plan de relance.**

**Action n°4**: Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à **mobiliser le GIP Paris CDG Alliance au titre de sa compétence « attractivité »** afin de promouvoir Paris Terres d'Envol à l'international auprès des acteurs des secteurs de l'aéronautique et de l'aéroportuaire.

b. Accompagner la transition de la filière événementielle et du tourisme d'affaire

Objectif n°3 : accompagner les mutations de la filière événementielle et du tourisme d'affaire par l'accélération de sa transition numérique et le soutien à l'émergence de projets structurants

Les filières de l'évènementiel et du tourisme d'affaires sont également à l'arrêt avec des conséquences sur un pan entier du tissu économique local, comme la restauration, l'hôtellerie, l'agroalimentaire, l'artisanat ou les services.

Les dispositifs d'aides de l'État ont soutenu les entreprises du secteur et leur permettent et de réinterroger leur offre, de favoriser l'émergence de groupements (notamment d'entreprises de la filière ESS) et d'opérer une transition numérique accélérée.

La filière s'appuie sur les sites historiques et reconnus, facteurs de développement local et d'attractivité, dont les projets de qualification et de développement restent d'actualité (parc des expositions Paris Nord, Parc des expositions du Bourget). Afin que ces sites puissent répondre aux enjeux liés aux nouveaux usages accélérés par la pandémie, l'EPT et l'État pourrait accompagner la transformation numérique de la filière.

Enfin, des projets de construction d'équipements sportifs et culturels pourraient faire l'objet d'un soutien conjoint de l'EPT et de l'État, tels que le Colisée, une aréna sport et spectacle de 9 500 places, situé au sein du nouveau parc d'affaires

Aérolians Paris Tremblay-en-France. L'État soutient d'ores et déjà financièrement le projet, à travers les subventions accordées dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2020, à hauteur de 4,5 millions d'euros et de la DSIL exceptionnelle « relance » au titre de l'année 2021, à hauteur de 1 million d'euros.

Action n°5 : l'EPT et l'État s'engagent à **accompagner les mutations de la filière événementielle et du tourisme d'affaire** en assurant une veille des dispositifs ouverts en soutien à ces secteurs historiques.

## **2. Développer l'industrie du futur sur le territoire de Paris Terres d'Envol**

### a. Faire du « territoire d'industrie » de Paris Terres d'Envol un levier de développement des filières industrielles du futur

Le développement de l'industrie du futur sur le territoire, qui s'inscrit dans le cadre du « territoire d'industrie » interdépartemental du Grand Roissy-Le Bourget, appelle un travail préalable de recensement et de promotion des atouts du territoire d'industrie de Paris Terres d'Envol. Cette stratégie d'attractivité doit s'accompagner du développement d'un écosystème économique propice à l'installation d'entreprises à vocation industrielle innovantes et compétitives.

Pour assurer la conduite de ce travail prospectif, les parties à l'accord s'engagent à solliciter les dispositifs ouverts dans le cadre de France relance, qui complètent les outils de droit commun, ainsi qu'à en assurer le suivi.

### Objectif n°4: Recenser les atouts pour valoriser Paris Terres d'Envol comme « territoire d'industrie »

Depuis 2018, Paris Terres d'Envol s'inscrit dans le « territoire d'industrie » interdépartemental du Grand Roissy-le Bourget, qui s'étend sur les trois départements d'emprise du bassin économique d'emploi, soit la Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne et le Val d'Oise. En effet, le territoire de Paris Terres d'Envol présente un potentiel fort de développement de filières industrielles innovantes.

Parmi ces atouts, la proximité avec la zone aéroportuaire favorise particulièrement l'implantation d'entreprises industrielles innovantes à vocation internationale. L'attractivité du territoire sera également renforcée par l'achèvement des grands projets d'aménagement portés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et de la construction du Grand Paris Express, qui reliera directement Paris Terres d'Envol à la capitale.

En outre, l'offre foncière capable d'accueillir des activités industrielles est importante et multiple à Paris Terres d'Envol, correspondant à la fois à de l'offre nouvelle, comme Aérolians à Tremblay-en-France, de la requalification d'espaces économiques en mutation, de la requalification de zones d'activités économiques (ZAE) anciennes ou de friches.

En effet, le territoire de Paris Terres d'Envol présente l'avantage de disposer d'espaces déjà anthropisés, dont près de 300 hectares faisant l'objet de procédures de ZAC pouvant être revitalisés. L'accélération de l'aménagement de ces espaces est de nature à favoriser le rebond de la zone aéroportuaire.

Afin d'accompagner cette démarche de recensement des atouts du territoire, des outils peuvent être sollicités dans le cadre du programme « territoires d'industrie », à l'instar des interventions de cofinancement en ingénierie et en étude proposées par la Banque des territoires.

En outre, un poste de chargé de projet « territoire d'industrie » pourrait être créé au sein des équipes de l'EPT, afin d'assurer la coordination de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du programme « territoires d'industrie » sur le territoire du Grand Roissy-Le Bourget. Ce poste pourrait être cofinancé par l'État dans le cadre du programme « territoires d'industrie » porté par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

**Action n°6 :** l'EPT et l'État s'engagent à **participer activement aux comités de pilotage du programme « territoires d'industrie »** au niveau local afin de déployer des outils associés au bénéfice des projets industriels de Paris Terres d'Envol.

**Action n°7 :** pour assurer l'avancée des actions définies dans le cadre des comités de pilotage du programme « territoires d'industrie », l'EPT et l'État **s'engagent à travailler avec les collectivités d'emprise du territoire d'industrie pour recruter un chef de projet « territoire d'industrie ».**

**Action n°8 :** dans la démarche d'identification d'offre foncière pour accueillir des entreprises à vocation industrielle de haute technologie, Paris Terres d'Envol s'engage à **travailler sur la requalification des zones d'activités économiques**, à travers l'accompagnement à l'amélioration des performances énergétiques des ZAE et l'identification de foncier mutables ou adaptés aux activités productives.

Objectif n°5 : promouvoir ces atouts pour accélérer l'investissement industriel et favoriser l'implantation de nouvelles activités à haute valeur ajoutée

À la suite de ce travail préalable de recensement des atouts du « territoire d'industrie » de Paris Terres d'Envol, la valorisation de ces atouts au niveau local, national et international est essentielle pour créer les sites de l'industrie du futur.

La valorisation de ces atouts vise à attirer de nouveaux investisseurs industriels. À ce titre, la mobilisation du programme « territoires d'industrie » et des labellisations de sites à l'échelle régionale et nationale, à l'instar du label « site clés en main » dont bénéficie le site Roissypole à Tremblay-en-France, pourraient renforcer et amplifier les initiatives locales de valorisation du territoire.

Les atouts du « territoire d'industrie » trouvent également leur concrétisation dans le soutien à l'investissement des entreprises industrielles installées à Paris Terres

d'Envol. Des projets implantés sur le territoire sont d'ores et déjà soutenus dans le cadre du plan de relance, à travers les appels à projets de soutien à l'investissement et la modernisation des filières de l'industrie et le guichet « industrie du futur ». Ainsi, trois entreprises du territoire bénéficient d'une subvention au titre des appels à projets de soutien à l'investissement industriel, pour un montant de 1,4 millions d'euros.

**Action n°9** : L'EPT et l'État s'engagent à **saisir les opportunités offertes par le programme « territoires d'industrie » et les différentes labellisations « sites clé en main »** pour promouvoir le territoire à l'échelle nationale et internationale.

Objectif n°6 : accompagner la stratégie d'attractivité par le développement d'un écosystème économique favorable à l'installation d'entreprises de haute technologie

La géographie du territoire, situé à la jonction de deux aéroports internationaux, a d'abord encouragé le développement de filières d'excellence dans les secteurs de l'aéronautique et des services aéroportuaires, de l'événementiel et du tourisme d'affaires. Ces filières historiques sont à la base d'un écosystème d'offres de service propice à l'émergence d'une industrie de pointe.

Une stratégie de développement de services aux entreprises qui participe à la démarche d'attractivité se traduirait tout d'abord par la mise en œuvre des projets urbains à proximité des futurs sites de développement, comme le projet urbain Val Francilia à Aulnay-sous-Bois, parallèle à la réindustrialisation du nord de l'ex-site PSA, qui implique une structuration d'ensemble des projets d'aménagements de différente nature.

Les projets urbains structurants se situent également à proximité des futures gares du Grand Paris Express, à l'instar du projet de la place de la Grande Ceinture à Drancy visant à aménager le pôle-gare du Bourget, qui devrait accueillir les futures lignes 16 et 17 du Grand Paris Express aux côtés du RER B et de la TLN 11.

Plus encore, les différents projets d'aménagement qui contribuent à cet écosystème (projets urbains, quartiers de gare) pourraient être mis en cohérence à travers la formalisation de contrats de projets partenariaux d'aménagement (PPA), à l'instar du contrat de PPA Sevran Terre d'Avenir Centre-ville Montceuleux.

Cette mise en cohérence pourrait également se traduire par l'actualisation des schémas directeurs des collectivités souhaitant prendre en compte leurs nouveaux projets d'aménagement. A titre d'illustration, le dispositif « atelier des territoires », qui se traduit notamment par le financement d'un groupement de bureau d'études sur une période comprise entre 6 mois et 1 an pour accompagner les collectivités dans la définition d'une stratégie de territoire, pourrait être sollicité.

**Action n°10** : L'EPT et l'État s'engagent, afin d'accompagner la stratégie d'attractivité par le développement d'écosystèmes économiques cohérents, à **encourager la mise en œuvre opérationnelle rapide des projets d'aménagement**

**structurants**, qui nécessitent une structuration d'ensemble (définition du périmètre du projet, choix de la procédure d'aménagement, désignation du porteur de l'opération d'aménagement), **et à réaliser l'ensemble des études et procédures nécessaires dont ils ont la compétence.**

Action n°11: l'EPT et l'État s'engagent à **accompagner les collectivités souhaitant mettre en œuvre une opération d'aménagement ou mettre en cohérence leurs projets de développement**, par la proposition de contrats de projet partenarial d'aménagement ou la sollicitation d'outils d'aide à la définition de stratégies territoriales.

Action n°12: Afin d'assurer l'accompagnement à haut niveau des projets les plus structurants **l'EPT et l'État s'engagent à proposer l'instauration de comités de pilotage partenariaux, en association avec les acteurs concernés**, ainsi que, le cas échéant, de comités technique assurant la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques.

b. Soutenir l'émergence de filières industrielles innovantes sur le territoire de Paris Terres d'Envol

La démarche prospective de recensement et de valorisation des atouts de Paris Terres d'Envol comme « territoire d'industrie » permettra l'accélération de filières industrielles innovantes, à l'image du secteur industriel de l'énergie ou de l'éco-construction. La transition de ces filières innovantes vers l'industrie du futur pourra être assurée par la création d'un secteur numérique de pointe à Paris Terres d'Envol.

Objectif n°7: encourager le développement de nouvelles filières industrielles innovantes, notamment dans le domaine de l'énergie et de la construction

La transition énergétique, nécessaire pour assurer la décarbonation de l'économie, et stratégique pour la soutenabilité de la filière aéronautique, suppose un soutien fort et partenarial des acteurs publics à l'initiative privée. C'est dans cette logique que s'inscrit Paris Terres d'Envol ; ainsi, pourrait être amorcée une réflexion conjointe avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, qui appartient également au territoire d'industrie Grand Roissy-Le Bourget, sur le développement d'un prototype de production d'hydrogène.

Ces démarches pourraient être accompagnées par l'État dans le cadre des nombreux outils de soutien à la transition énergétique, dont les mesures de la stratégie hydrogène mises en œuvre par l'ADEME, mais également des dispositifs de soutien à l'investissement industriel pour le développement des batteries ou de biocarburants.

Des nouvelles filières de production dans le domaine de l'éco-construction, qui s'inscrirait dans une réflexion plus large sur le développement de l'économie circulaire, pourraient également être encouragées.

À ce titre, le projet d'accueil d'une fabrique de production de matériaux en terre crue sur la commune de Sevrans, dans le cadre du schéma directeur Sevrans Terre d'Avenir, fait d'ores et déjà l'objet d'un suivi étroit par les services de l'EPT et de l'État. Cette fabrique, portée par la SCIC Cycle Terre, devrait être mise en service dès l'été 2021. En parallèle, une étude de préfiguration, cofinancée par Paris Terres d'Envol, a été lancée pour l'implantation d'un centre de formation axé sur l'éco-construction.

**Action n°13 :** Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à **continuer de communiquer sur les dispositifs de soutien à l'industrie ouverts dans le cadre du plan de relance.**

Objectif n°8 : développer un secteur du numérique de pointe sur le territoire de Paris Terres d'Envol pour accélérer la transition numérique de l'industrie

La transition numérique est un des enjeux majeurs pour l'économie de Paris Terres d'Envol. Elle accompagne la mutation des filières historiques, comme le prouve l'ambition de développer des offres digitales pour le secteur de l'événementiel, et accélère le déploiement des filières innovantes. En particulier, l'exploitation des données ouvre de nouveaux marchés qu'il apparaît essentiel de maîtriser.

Cette ambition se traduit par exemple dans le cadre du projet de réindustrialisation du nord de l'ex-site PSA ; la ville d'Aulnay-sous-Bois, en partenariat avec Paris Terres d'Envol, porte le projet d'accueil d'un *data center* de type hyperscale et d'une zone d'activités liés au traitement des données, afin d'amorcer le développement d'un *data city*.

D'autres projets du secteur du numérique pourraient être soutenus conjointement par l'État et par l'EPT à travers tout le territoire de Paris Terres d'Envol.

**Action n°14 :** l'EPT et l'État s'engagent à **travailler conjointement pour créer des synergies entre les différents projets numériques qui pourront émerger sur le territoire de Paris Terres d'Envol.**

### **3. Maîtriser et faire monter en gamme le tissu commercial**

La majorité des centres-villes connaissent un phénomène de déqualification commerciale ; elle se matérialise par un manque de diversité de l'offre commerciale, le départ d'enseignes pour les centres commerciaux périphériques, un taux de vacance croissant, ou encore des rotations accélérées.

Afin de répondre à ce phénomène de déqualification commerciale accéléré par la crise sanitaire, Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à soutenir la revitalisation des commerces de proximité, notamment en facilitant les opérations de restructuration immobilière. Plus encore, Paris Terres d'Envol et l'État travailleront

conjointement à la montée en gamme du tissu commercial de proximité en les accompagnant dans leur transition numérique.

Objectif n°9 : faciliter les opérations de restructuration immobilière et la création de locaux d'activités grâce à la création d'une structure locale à l'échelle intercommunale

La redynamisation des commerces de proximité, dont l'activité a été affectée par la crise sanitaire, est un enjeu majeur pour assurer la qualité de vie des habitants de Paris Terres d'Envol.

Pour y répondre, l'EPT souhaite créer un outil de maîtrise foncière des rez-de-chaussée commerciaux (SEM dédiée), permettant d'acheter et de porter des fonds de commerce sur une durée courte.

L'objectif de cette structure de portage foncier et d'exploitation serait d'initier un processus de redynamisation commerciale, créant les conditions nécessaires au maintien et au développement de l'activité économique, dont le commerce et l'artisanat. L'outil pourrait être à la fois un acteur contribuant à la réhabilitation du bâti et une structure devant capter et encourager l'initiative économique des acteurs économiques locaux et nationaux (enseignes).

L'État pourrait accompagner en ingénierie des projets d'initiative locale. Par exemple, dans le cadre du déploiement du dispositif « 100 foncières » qui constitue l'une des mesures phares du plan de relance, la Banque des territoires porte des aides à la mise en place de foncières dédiées à la revitalisation à travers un soutien en ingénierie préalable à la structuration d'une foncière de redynamisation. L'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) dispose également d'un fonds de restructuration des locaux d'activités qui vise à équilibrer les opérations de restructuration.

**Action n°15 :** l'EPT s'engage à **évaluer la faisabilité et la pertinence d'une foncière territoriale** permettant d'acheter et de porter des fonds de commerce ou des murs sur une durée de deux ans.

**Action n°16 :** l'EPT et l'État s'engagent à **solliciter les dispositifs de soutien ouverts ou à venir visant à assurer la revitalisation des commerces de proximité.**

Objectif n°10 : accompagner la numérisation des commerces

À l'occasion des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, des dispositifs ont été mis en œuvre à destination des acteurs privés pour prendre le tournant du numérique, à l'instar de l'initiative FranceNum qui assure une information des dispositifs numériques existants, ou les diagnostics présentiels approfondis par les chambres consulaires.



L'État a également apporté un soutien financier dans la mise en place de solution numérique, par le déploiement d'un dispositif de chèque numérique porté par l'agence des services de paiements de l'État qui couvre tout ou partie des dépenses de numérisation engagées par les commerçants.

Afin de pérenniser cette action et de soutenir les acteurs privés dans leur transition numérique, les dispositifs portés par la Banque des territoires de financement des collectivités territoriales pour des actions de soutien à l'économie de proximité (prestations de diagnostic et d'ingénierie en matière de stratégie numérique, cofinancement d'une plateforme locale de e-commerce) pourraient être sollicités.

En particulier, la Banque des territoires pourrait cofinancer le recrutement de managers de centre-ville dont la mission est de participer à la sensibilisation et à l'accompagnement des commerçants vers la numérisation. Cette opportunité peut être l'occasion de créer un « réseau de manager » sur le territoire de Paris Terres d'Envol.

Plus largement, les managers de centre-ville permettraient de travailler à la diversification de l'offre commerciale sur le territoire de Paris Terres d'Envol. Cette réflexion est déjà avancée dans certaines communes du territoire. A titre d'illustration, la ville de Villepinte porte un projet d'étude dressant le diagnostic de l'offre commerciale sur la commune et détaillant les préconisations pour la redynamiser, dont les conclusions pourraient conduire à la création d'un poste de manager commercial.

Action n°17 : l'EPT et l'État s'engagent à assurer **une veille informationnelle auprès des porteurs de projets privés des dispositifs ouverts dans le cadre du plan de relance**, en particulier les dispositifs d'accompagnement (FranceNum, diagnostics des chambres consulaires) et d'aide au financement (chèque numérique). Cette veille pourrait être formalisée par des temps d'échanges réguliers organisés conjointement par l'EPT et l'État et associant les acteurs œuvrant sur ces sujets, à destination des entreprises du territoire et à l'occasion desquels seront présentés les dispositifs.

#### **4. Soutenir les entreprises du bâtiment et des travaux publics**

Objectif n°11 : soutenir l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics à travers les projets de rénovation des bâtiments publics

Les projets phares du territoire, à l'instar des gares du Grand Paris Express, des projets NPNRU ou des chantiers d'aménagement menés dans le cadre des JOP, sont autant d'opportunités pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Le soutien à l'activité des entreprises de ce secteur s'inscrit également dans le cadre du volet de rénovation énergétique du plan de relance, que ce soit à travers les projets de rénovation de l'immobilier de l'État ou les chantiers soutenus au titre des dotations exceptionnelles à l'investissement local.

En particulier, les subventions des « DSIL relance », qui s'élèvent à plus de 6,4 millions d'euros pour le territoire de Paris Terres d'Envol, permettront la construction d'un centre de loisirs, la réhabilitation d'un bâtiment pour un projet culturel, ou encore la création d'un centre aquatique.

Programmation	Porteur du projet	Intitulé détaillé du projet	Subvention DSIL
DSIL « Relance » 2021	LE BOURGET	Réalisation d'une nouvelle piscine sur le parc sportif le Bourget dans la ZAC du cluster des médias (phase 2: études)	1 000 000,00 €
DSIL « Relance » 2021	PARIS TERRES D'ENVOI	Projet de construction du colisée – phase 2	1 000 000,00 €
DSIL « Relance » 2021	SEVRAN	Aménagement de la place Crétier	1 740 000,00 €
DSIL « Relance » 2021	SEVRAN	Démolition et installation police municipal centre de supervision	435 000,00 €
DSIL « Relance » 2021	SEVRAN	Pépinière parc Kodak	200 000,00 €
DSIL « Relance » 2021	SEVRAN	Rénovation éclairage public 2021	160 991,00 €
DSIL « Relance » 2021	AULNAY-SOUS-BOIS	Création centre aqualudique-volet transition énergétique	99 484,00 €
DSIL « Relance » 2021	BLANC-MESNIL	Aménagement paysagé des terrains Descartes (pratique sportive ludiques et pédagogiques autour de l'alimentation)	326 326,00 €
DSIL « Relance » 2020	SEVRAN	Construction d'un centre de loisirs Groupe Scolaire Denise Albert	1 250 000,00 €
DSIL « Relance » 2020	SEVRAN	Mise aux normes des équipements sanitaires - centre municipal de santé	67 760,00 €
DSIL « Relance » 2020	SEVRAN	Réhabilitation de la chapelle de la ferme de la fossée à Sevran pour créer une salle d'exposition - projet de territoire culturel	87 000,00 €
DSIL « Relance » 2020	SEVRAN	Acquisition de véhicules propres	100 000,00 €
DSIL « thermique »	SEVRAN	Rénovation de la salle des fêtes	760 500,00 €
DSIL « thermique »	SEVRAN	Extension de l'école Lamartine	1 900 100,00 €
DSIL « thermique »	DRANCY	Travaux d'économie d'énergie : Isolation par le remplacement des menuiseries au sein du groupe scolaire Cachin Jorissen	211 242,00 €
DSIL « thermique »	TREMBLAY EN FRANCE	Remplacement des appareils d'éclairage d'équipements sportifs : DOJO JACQUART - DOJO NGNINTENG	11 791,00 €
DSIL « thermique »	TREMBLAY EN FRANCE	Rénovation énergétique d'un bâtiment public scolaire - école élémentaire Rosenberg	623 300,00 €
DSIL « thermique »	TREMBLAY EN FRANCE	Rénovation des façades nord et ouest de l'Hôtel de ville - remplacement des menuiseries extérieures	127 400,00 €
DSIL « thermique »	DUGNY	Ecole élémentaire Jean Jaurès - modernisation des systèmes d'éclairage	69 400,00 €

Afin d'encourager la structuration de cette filière, Paris Terres d'Envol travaille au déploiement d'une ingénierie dédiée au niveau territorial, par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pilotée au niveau de l'EPT.

Paris Terres d'Envol propose également d'évaluer la mise en œuvre d'une thermographie aérienne. Ce second projet permettrait d'établir un bilan thermique précis, conseiller les villes sur les travaux d'isolation à réaliser sur les équipements publics et mieux observer les actions à entreprendre sur les secteurs d'habitations et activités.

Action n°18: au titre de ses compétences, Paris Terres d'Envol s'engage à accompagner la création de groupements de TPE par filière, ainsi que la digitalisation et à la qualification des TPE et PME du secteur du bâtiment sur le territoire.

Action n°19 : Paris Terres d'Envol s'engage à **travailler sur des projets d'ingénierie de soutien au secteur du bâtiment**, en particulier la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une thermographie aérienne à l'échelle du territoire.

# LE SOUTIEN À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## 1. Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de polluants

L'atteinte des objectifs de réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre réclament en premier lieu des évolutions majeures dans les modes et habitudes de déplacement et donc une évolution des services de mobilité, ainsi qu'un aménagement des infrastructures pour réduire les coupures urbaines.

### Objectif n°12 : accompagner le déploiement des projets de mobilités durables

Afin de créer des continuités entre les itinéraires cyclables existants ou en cours de réalisation, l'EPT travaille, en coordination avec les villes, à des projets de traitement des coupures urbaines par l'aménagement de passerelles au Blanc-Mesnil, à Villepinte et à Sevran, et par le réaménagement des carrefours, en particulier à Aulnay-sous-Bois et à Sevran.

La garantie de continuités cyclables se traduit également par les réflexions menées sur de nouveaux franchissements de l'Ourcq et du RER B, notamment à travers la réalisation d'une étude d'opportunité, ou des Verts Galants à Tremblay-en-France.

Plus largement, l'EPT a adopté un plan « mobilités propres » qui vise à développer des itinéraires vélos et de nouvelles mobilités pour relier les grands pôles de loisirs et de transports lourds avec les stations sécurisées pour les mobilités durables.

Ce plan comprend également des actions de sensibilisation à l'usage du vélo et de soutien à leur acquisition et à leur entretien, par le développement des ateliers garage-vélo, ou encore la création d'une filière de « services aux cycles » sur le territoire de Paris Terres d'Envol.

L'accompagnement du déploiement des projets de mobilités douces et durables est également un axe fort du plan de relance. L'État soutient ainsi, à travers l'appel à projets « mobilités actives – continuités cyclables », les projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuité d'itinéraires. La prochaine session de cet appel à projet annuel pourrait être l'occasion pour Paris Terres d'Envol de proposer ses projets de mobilités durables.

Action n°20 : l'EPT et l'État s'engagent à solliciter les **dispositifs du plan de relance de soutien aux projets de mobilités nouvelles et durables**.

## Objectif n°13: travailler à la création d'un écosystème de mobilité électrique et hydrogène

L'augmentation du parc de véhicules électriques ainsi que l'enjeu majeur que représente la structuration d'une filière de l'hydrogène à l'échelle nationale mène l'EPT Paris Terres d'Envol à se positionner sur deux projets.

D'une part, l'EPT souhaite accompagner les communes dans leurs choix de déploiement des bornes électriques au titre de leur compétence « IRVE ». L'enjeu pour l'EPT est d'avoir un maillage du territoire cohérent avec les besoins des habitants et usagers du territoire (proximité des bornes, puissance délivrée, tarification, itinérance entre les opérateurs).

L'État soutient également le déploiement des installations de recharge pour véhicules électriques ; en particulier, dans le cadre du plan de relance, un fonds de 100 millions d'euros est mobilisé pour la mise en place des IRVE sur les aires d'autoroute.

D'autre part, l'EPT travaille au développement d'un écosystème de mobilité hydrogène, c'est-à-dire un territoire sur lequel s'organisent la production et la distribution de l'hydrogène, ainsi que des usages locaux de véhicules de transport de biens ou de personnes. Cette démarche a été engagée à l'occasion d'une étude de développement d'une centrale à hydrogène par Grand Paris Aménagement dans le cadre de la ZAC Aérolians Paris.

La stratégie hydrogène déployée par l'État pourrait soutenir cette démarche. En particulier, l'appel à projets « hubs territoriaux d'hydrogène » porté par l'Ademe, qui vise à soutenir les projets partenariaux d'émergence de l'offre et du développement des usages de l'hydrogène sur un territoire, pourrait être sollicité.

Action n°21 : l'EPT et l'État s'engagent à solliciter les **dispositifs du plan de relance et plus largement de la stratégie nationale de développement de l'hydrogène** pour soutenir l'émergence d'un écosystème territorial d'hydrogène.

### **2. Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant et développer les énergies renouvelables et de récupération locale**

#### a. Améliorer les performances environnementales des bâtiments publics et privés

### Objectif n°14 : soutenir la transition énergétique des bâtiments publics

Pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics, l'État s'est engagé à mettre en œuvre des opérations de rénovation thermique de ses bâtiments. Dans le cadre du plan de relance, 37 opérations de rénovation thermique et énergétique de l'immobilier de l'État ont été soutenues sur le territoire de la Seine-Saint-Denis à hauteur de 84,6 millions d'euros.

Commune	Service occupant	Ministère	Intitulé de l'action
Drancy	Gendarmerie Nationale	Intérieur	Installation de 1 bornes de rechargement des véhicules électriques
Dugny	Gendarmerie Nationale	Intérieur	Installation de 1 bornes de rechargement des véhicules électriques
Dugny	MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	Armées	Modernisation de l'éclairage
Dugny	MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE	Armées	Modernisation des diffuseurs de chaleur du chauffage central
Dugny	Musée national de la Marine	Armées	Changement de la GTB
Sevran	DDFiP 93	Economie, Finances et Relance	Réfection de l'éclairage
Tremblay-en-France		Enseignement supérieur - Recherche	Optimisation du fonctionnement en cascade des chaudières
Tremblay-en-France	Université Paris 8	Enseignement supérieur - Recherche	GER multiple (Electrique/Enveloppe/CVC)

La transition énergétique des bâtiments publics se concrétise également à travers les projets immobiliers publics cofinancés par l'État dans le cadre des dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local, en particulier la « DSIL thermique » au titre de l'année 2021. Sept opérations de rénovation énergétique sont ainsi soutenues à hauteur de 3,7 millions d'euros, pour un investissement global de 6,8 millions d'euros.

Programmation	Porteur du projet	Intitulé détaillé du projet	Subvention DSIL
DSIL « thermique »	SEVRAN	Rénovation de la salle des fêtes	760 500,00 €
DSIL « thermique »	SEVRAN	Extension de l'école Lamartine	1 900 100,00 €
DSIL « thermique »	DRANCY	Travaux d'économie d'énergie : Isolation par le remplacement des menuiseries au sein du groupe scolaire Cachin Jorissen	211 242,00 €
DSIL « thermique »	TREMBLAY EN FRANCE	Remplacement des appareils d'éclairage d'équipements sportifs : DOJO JACQUART - DOJO NGNINTENG	11 791,00 €
DSIL « thermique »	TREMBLAY EN FRANCE	Rénovation énergétique d'un bâtiment public scolaire - école élémentaire Rosenberg	623 300,00 €
DSIL « thermique »	TREMBLAY EN FRANCE	Rénovation des façades nord et ouest de l'Hôtel de ville - remplacement des menuiseries extérieures	127 400,00 €
DSIL « thermique »	DUGNY	Ecole élémentaire Jean Jaurès - modernisation des systèmes d'éclairage	69 400,00 €

L'EPT et les communes œuvrent également à la rénovation énergétique du patrimoine public. Outre un accompagnement à la rénovation énergétique du bâti résidentiel, un travail d'identification des travaux à réaliser dans les bâtiments les plus énergivores est mené par les services des collectivités. Pour certains bâtiments, les travaux pourraient concerner la pose de panneaux solaires pour encourager le développement d'énergies renouvelables diversifiées.

**Action n°22** : l'EPT s'engage à continuer le travail conduit **d'identification des travaux à réaliser dans les bâtiments publics les plus énergivores**. En regard, l'État s'engage à **prendre en compte les projets de rénovation énergétique identifiés comme prioritaires par l'EPT dans les futures programmations exceptionnelles ou de droit commun**.

**Objectif n°15** : continuer d'accompagner la rénovation énergétique des logements privés

La rénovation énergétique des logements est une priorité du gouvernement afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour l'accompagner, l'État a élargi les aides « MaPrimRénov » aux propriétaires occupants et bailleurs pour les aides individuelles, ainsi qu'aux copropriétés saines et fragiles pour les aides aux syndicats de copropriétés. Des aides complémentaires sont également proposées à travers les certificats d'économie d'énergie.

Cette priorité est partagée par Paris Terres d'Envol, qui a initié un programme ambitieux à l'échelle des 8 communes avec la mise en place d'un programme de précarité énergétique (PIG 1 & 2) jusqu'en en mars 2022. Soutenu par l'Anah, ce programme vise les ménages les plus précaires pour les accompagner dans une démarche de rénovation. Du conseil, jusqu'au montage administratif et financier, l'ingénierie mise à disposition par le territoire permet de sécuriser les démarches.

Au-delà des subventions de l'Anah, le territoire apporte un soutien financier qui est plafonné à 2 000 € selon le coût des travaux engagés.

**Action n°23** : l'EPT et l'État s'engagent à **continuer de communiquer sur les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique du parc privé**.

b. Développer les énergies renouvelables et de récupération locale

**Objectif n°16** : développer l'utilisation des énergies renouvelables au travers des réseaux de chaleur

Depuis novembre 2017, l'EPT Paris Terres d'Envol est compétent en matière de réseau de chaleur pour les études visant à la définition d'une stratégie de développement dans la perspective de créer de nouvelles unités de production et de sous-stations d'échanges et de densifier, étendre et interconnecter des réseaux.

L'EPT s'est engagé dans la transition énergétique via son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui vise une réduction de la consommation des énergies fossiles en développant les réseaux de chaleur. L'action n°7 du PCAET prévoit la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur à l'échelle du territoire.

L'EPT a décidé de se doter d'un schéma directeur élargi à l'ensemble des réseaux de chaleur de son territoire en service répondant ainsi à l'obligation

réglementaire sur les 7 réseaux publics existants. Le schéma directeur tient compte des projets en cours de construction et des projets de création de nouveaux réseaux de chaleur sur les communes du territoire. Cette étude, dont l'achèvement est prévu fin 2021, est d'ores et déjà soutenue par l'État : l'Ademe cofinance à hauteur de 50 % la réalisation de cette étude.

L'EPT travaille également, en lien avec la SOLIDEO, au développement d'une solution de réseau de chaleur pour alimenter les programmes immobiliers du futur « village des médias » ; ce réseau devrait également être étendu par la suite à d'autres quartiers de Dugny et du Bourget, ainsi qu'à la plateforme aéroportuaire du Bourget dans le cadre d'un projet intercommunal élargi.

S'inscrivant dans la mise en œuvre du plan de relance, le « fonds chaleur » opéré par l'Ademe, qui finance les projets d'installation de production et de distribution de chaleur renouvelable, pourrait être sollicité pour accompagner le déploiement de ces réseaux de chaleur.

**Action n°24 : l'EPT et l'État s'engagent à solliciter les dispositifs du plan de relance de soutien au développement des énergies renouvelables et de récupération locale.**

### **3. Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets**

#### **a. Soutenir les initiatives d'alimentation locale et d'agriculture urbaine**

**Objectif n°17 : impliquer le territoire de Paris Terres d'Envol dans la mise en œuvre du projet alimentaire départemental**

La mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du département, qui inclurait la chaîne globale de l'alimentation (production, livraison, consommation, recyclage des déchets), répondrait à l'objectif de faire de la Seine-Saint-Denis un moteur de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale.

Dans cette démarche, Paris Terres d'Envol souhaite s'inscrire dans la mise en place de ce projet alimentaire départemental, qui a d'ores et déjà fait l'objet d'un soutien de l'État à travers les mesures du volet agricole et alimentaire du plan de relance.

La Ville de Tremblay-en-France, la Métropole du Grand Paris, Paris Terres d'Envol, Grand Paris Aménagement, Aéroport de Paris, Paris Nord 2 se sont notamment regroupés afin de lancer une étude agricole dans le but de pérenniser les pratiques agricoles existantes sur le territoire, accompagner leur évolution au regard des nouvelles attentes des habitants et envisager les synergies possibles avec AeroliansParis.



En effet, la pérennisation de l'agriculture sur les franges d'AeroliansParis est un enjeu important pour le territoire. Le site identifié de plus de 55 ha constitue l'opportunité de créer une interface faisant le lien entre un territoire à tradition et vocation agricole et un territoire au service du développement économique pour inventer des pratiques de gestion urbaines et agricoles nouvelles et respectueuses de l'environnement et de la santé des usagers du territoire.

Action n°25: l'EPT s'engage à travailler, en coordination avec le conseil départemental, à **l'inscription du territoire de Paris Terres d'Envol dans le futur PAT départemental**.

Objectif n°18 : convertir des espaces délaissés en jardins partagés

Afin de réduire les GES, les circuits courts sont à privilégier, et les écosystèmes urbains, à travers les jardins collectifs et communautaires assurant la production de ressources alimentaires, sont vecteurs de la création de ces circuits courts. Ce maillage vert participerait aux continuités écologiques par le tissage d'une mosaïque paysagère offrant une biodiversité élevée, facteurs d'équilibre des chaînes alimentaires et limitant les phénomènes de pullulation.

À ce titre, Paris Terres d'Envol projette de réaliser un état des lieux des espaces disponibles et des lieux dédiés existant pour y faciliter la création de projets, ainsi que de développer la formation et l'animation des acteurs. En outre, Paris Terres d'Envol pourrait soutenir l'émergence d'associations portant ces démarches de jardins partagés, à l'instar du projet de création d'une seconde association de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) à Drancy.

Pour soutenir Paris Terres d'Envol dans cette démarche, les mesures du volet agricole du plan de relance pourraient être sollicités ; en particulier, l'appel à projets « jardins partagés et collectifs » soutient ces projets qui permettent l'accès à des produits frais et locaux pour les personnes les plus précaires et isolées.

Action n°26: l'EPT et l'État s'engagent à **solliciter les dispositifs ouverts dans le cadre du volet agricole et alimentaire du plan de relance**, en particulier les mesures favorisant l'alimentation locale et solidaire.

Action n°27: l'EPT s'engage à travailler à la réalisation d'un **état des lieux des espaces disponibles et des lieux dédiés pour développer les jardins partagés et collectifs**.

#### b. Réduire les déchets par le développement de l'économie circulaire

L'EPT Paris Terres d'Envol souhaite s'engager vers une réduction de la quantité des déchets par habitant à l'horizon 2050, par rapport à 2015. Cela passe notamment par l'amélioration de la prévention des déchets à la source, l'accompagnement des acteurs (entreprises et ménages) au déploiement massif du

tri des déchets ainsi que par l'encouragement des filières d'économie circulaire sur le territoire.

Objectif n°19 : encourager le développement des filières de l'économie circulaire sur le territoire de Paris Terres d'Envol

En premier lieu, le développement des filières de l'économie circulaire se concrétiserait par le déploiement massif du tri des déchets. Dans cette démarche, il est prévu le déplacement de la déchetterie intercommunale, comme convenu dans le cadre du contrat de PPA Sevran Terre d'Avenir, ainsi que la création d'une 6<sup>e</sup> déchetterie sur la commune du Bourget afin de renforcer le maillage de ce type d'équipement sur le territoire.

Dans le cadre du plan de relance, l'État soutient également financièrement le tri à la source des biodéchets, les centres de tri et le tri sur la voie publique, la réparation et le réemploi (notamment les ressourceries), le réemploi et la réduction des emballages. En particulier, l'appel à projets « économie circulaire et déchets », porté par l'Ademe, pourrait venir en soutien du développement de ces filières sur le territoire.

D'autres dispositifs de soutien à la transition énergétique également portés par l'Ademe pourraient aider à la structuration du secteur de l'économie circulaire sur le territoire de Paris Terres d'Envol, comme l'appel à projet de soutien à l'intégration des matières plastiques recyclées (appel à projets « ORPLAST ») ou l'appel à projet de soutien à la structuration des filières de valorisation de déchets non recyclables (appel à projets « combustibles solides de récupération »).

**Action n°28 : l'EPT et l'État s'engagent à solliciter les dispositifs de soutien à l'économie circulaire et plus largement à la transition énergétique déployés dans le cadre du plan de relance.**

Objectif n°20 : généraliser le tri à la source des biodéchets

La loi « anti-gaspillage et économie circulaire » du 10 février 2020 fixe au 31 décembre 2023 la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Dans le cadre d'un dispositif d'expérimentation dont l'échéance est fixée à la fin de l'année 2021, 56 sites de producteurs non-ménagers sur le territoire de Paris Terres d'Envol bénéficient d'ores et déjà d'une collecte en porte à porte de déchets alimentaires grâce au soutien du SYCTOM.

À la suite de cette expérimentation, l'EPT aura la charge d'assurer d'ici 2024 la conclusion d'un ou plusieurs marchés publics nécessaires à la continuité de la collecte des déchets alimentaires. Afin d'aider à la définition de ses besoins, l'EPT envisage de lancer une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**Action n°29** : l'EPT s'engage à **assurer la continuité de la collecte des déchets alimentaires** au-delà de l'expérimentation aujourd'hui en cours.

Objectif n°21 : sensibiliser les citoyens à la réduction des émissions de carbone et de déchets

L'EPT réalise chaque année des actions de prévention et de sensibilisation auprès des habitants du territoire afin de réduire la quantité de déchets produits et de favoriser le tri de ces derniers.

Cette ambition se traduit concrètement par la distribution de composteurs et de lombricomposteurs auprès des riverains, la réalisation d'animations en milieu scolaire, ou encore la réalisation de sensibilisation en porte à porte auprès des habitants par des ambassadeurs du tri. En parallèle, l'EPT met en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

**Action n°30** : l'EPT s'engage à continuer de **déployer ses actions de sensibilisation des publics à la réduction des déchets produits et au tri des déchets**.

#### **4. Poursuivre les projets écologiques et hydrauliques de soutien à la biodiversité**

##### **a. Maintenir la biodiversité et travailler à la renaturation des sites**

Objectif n°22 : participer à la restauration des écosystèmes terrestres et aquatiques

L'EPT mène de nombreux projets de soutien à la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et aquatiques, à l'instar du projet mené en co-maîtrise d'ouvrage avec la Métropole du Grand Paris et de Grand Paris Aménagement d'aménagement hydraulique et paysager du Vallon du Sausset, sur les communes de Tremblay-en-France et de Villepinte.

Afin de répondre à la nécessité de préserver les services écosystémiques par les continuités écologiques, l'EPT porte également trois projets de corridors écologiques sur les communes de Villepinte et de Sevrans, et travaille en partenariat avec les communes souhaitant développer et maintenir leurs corridors écologiques.

Le plan de relance soutient également les projets visant à la continuité écologique et à la restauration des écosystèmes. À ce titre, la restauration paysagère de la promenade plantée des berges du canal de l'Ourcq et leur renaturation, qui représente un projet d'envergure de restauration de trame verte et bleue, est lauréat de l'appel à projets de soutien à la restauration des écosystèmes et de valorisation des aires protégées à hauteur de 100 000 euros.

D'autres dispositifs de soutien à la biodiversité pourraient également être sollicités, comme les appels à projets de l'office français de la biodiversité (OFB) de restauration écologique des écosystèmes terrestres (appel à projets « Mob'Biodiv

Restauration») et de création d'atlas de la biodiversité communale (appel à projet « ABC »).

S'agissant spécifiquement des projets de restauration des milieux aquatiques et humides, les crédits du plan de relance confiés à l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pourraient être sollicités.

**Action n°31** : l'EPT et l'État s'engagent à **solliciter les dispositifs du plan de relance ainsi que les mesures abondées par le plan de relance de soutien à la biodiversité.**

#### Objectif n°23 : promouvoir un aménagement urbain durable

L'EPT et l'État partagent la volonté d'accompagner la revitalisation économique et le développement urbain, tout en préservant les espaces naturels.

De nombreux projets d'aménagements urbains durables sont menés sur le territoire de Paris Terres d'Envol, à l'instar de l'opération Terre d'Avenir, qui fait l'objet d'un projet partenarial d'aménagement avec l'État, ou le projet de désimperméabilisation des sols à Aulnay-sous-Bois, qui comprend un projet de transition écologique des cimetières de la ville, et qui est également conventionné avec l'État *via* l'Agence régionale de biodiversité. D'autres projets d'aménagements durables sont aujourd'hui en cours d'élaboration, comme l'aménagement du futur parc urbain au Blanc-Mesnil.

L'État encourage particulièrement la reconversion des friches urbaines. Dans le cadre du plan de relance, le fonds friches permet notamment le recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain et la réhabilitation d'anciens sites industriels pollués à travers deux appels à projets, portés respectivement par la DGALN et l'Ademe.

**Action n°32** : l'EPT et l'État s'engagent, en coordination avec les parties aux projets, à **continuer leur mobilisation sur les projets d'aménagements urbains durables par le respect des engagements conjoints pris dans le cadre des contrats et conventionnements en cours.**

#### b. Mettre en conformité les réseaux d'assainissement

#### Objectif n°24 : mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement pour atteindre une qualité d'eau de baignade sur le territoire de Paris Terres d'Envol

Le conseil territorial de Paris Terres d'Envol a approuvé en avril 2021 son Schéma directeur d'assainissement. Celui-ci prévoit la réalisation de plus de 150 millions d'euros de travaux sur les 12 prochaines années, afin de répondre aux enjeux de lutte contre la pollution du milieu récepteur (par temps sec et par temps de pluie), mais aussi de pérennisation du patrimoine et de lutte contre les débordements.

Parmi les opérations prioritaires, l'État et l'EPT partagent l'objectif commun de réaliser des actions de mise en conformité à hauteur de 16 millions d'euros avant 2024 afin d'atteindre une qualité baignade dans la Seine et dans le canal de l'Ourcq pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cet objectif répond également à la nécessité d'atteindre le bon état écologique de la Morée en 2027.

Ces mises en conformité se traduisent, d'une part, par des travaux sur les ouvrages publics, et, d'autre part, par la mise en conformité des branchements des particuliers. À ce titre, l'agence de l'eau Seine-Normandie, à laquelle ont été confiés des crédits du plan de relance afin de mener à bien les projets prioritaires de « qualité baignade », pourrait être sollicitée.

D'autres projets qui concourent à la mise en conformité du réseau, comme la mise en œuvre de déclarations d'utilité publique des captages d'eau au Blanc-Mesnil, pourraient faire l'objet d'un travail renforcé par l'EPT et par l'État.

Action n°33 : l'EPT et l'État s'engagent à **travailler conjointement à la mise en conformité des branchements publics et privés**, notamment en sollicitant le concours de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

## LE SOUTIEN A L'EMPLOI ET LA COHÉSION SOCIALE

### 1. Continuer à s'engager en faveur de l'emploi et de l'insertion

#### a. Garantir des solutions d'emploi aux publics fragilisés par la crise

##### Objectif n°25 : encourager l'emploi des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires de la ville

Afin de donner une perspective aux jeunes durant cette période de crise en aidant les entreprises, les associations et les collectivités territoriales à former et recruter un jeune, l'État déploie le plan « #1 jeune- 1 solution ».

L'EPT travaille également au développement d'une offre de service commune des missions locales de Paris Terres d'Envol. À travers cette offre, l'EPT proposerait le déploiement d'outils commun et innovants, comme une application dédiée, et souhaiterait encourager le développement de l'alternance par la formalisation de contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Dans le cadre de la mobilisation du plan de relance sur le territoire, une attention particulière est portée aux habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV). À ce titre, l'EPT porte un programme de remobilisation vers l'emploi dans les QPV qui pourra se déployer dès l'automne 2021 s'il bénéficie du soutien de l'État (ANCT) : le projet « Quartiers connectés ! » vise à construire des parcours de remobilisation vers l'emploi sans couture pour les habitants des 14 QPV de Paris Terres d'Envol.

En outre, de nombreuses opportunités d'emploi sur le territoire restent vacantes du fait du manque de compétences locales disponibles, du manque d'attractivité de certains secteurs ou de la méconnaissance des métiers.

Pour répondre à cet enjeu, un important travail de sensibilisation auprès des conseillers emploi-insertion et des demandeurs d'emploi est d'ores et déjà mené par Paris Terres d'Envol, qui développe des actions de sensibilisation dans le secteur de l'industrie aéronautique, du BTP, de l'hôtellerie, ou encore du numérique.

Ces actions se trouveraient renforcées par leur articulation avec celles du GIP Paris CDG Alliance qui dispose de technologie virtuelle de pointe (PIA), d'un label Cité des Métiers et prévoit d'être « site-relais » de la « fabrique du Métro » pour la promotion des métiers du BTP (Grand Paris Express).

**Action n°34 : l'EPT et l'État s'engagent à continuer à promouvoir auprès des acteurs concernés les dispositifs déployés dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », et à encourager les collectivités territoriales et les acteurs privés à se saisir de ces opportunités pour recruter.**

Action n°35: L'EPT et l'État s'engagent à **soutenir les démarches permettant de renforcer la cohérence territoriale d'intervention des missions locales à l'échelle de Paris Terres d'Envol**. L'EPT s'engage à **travailler au développement d'une offre de service commune des missions locales** aux jeunes de Paris Terres d'Envol.

Action n°36: L'EPT s'engage à promouvoir les métiers et les secteurs porteurs auprès des populations et des professionnels de l'emploi et à favoriser la mise en relation avec les entreprises.

Action n°37: L'EPT et l'État s'engagent à **mobiliser le GIP Paris CDG Alliance au titre de sa mission d'observatoire et de promotion de l'emploi** afin que ses actions et outils contribuent à l'orientation et à l'accès à l'emploi des publics fragilisés du territoire.

Objectif n°26 : assurer la formation et la reconversion professionnelle des salariés des secteurs en mutation

Le projet de plateforme de « transition collectives » porté par le GIP Paris CDG Alliance en faveur du bassin d'emploi du Grand Roissy-Le Bourget a été soutenu dans le cadre du plan de relance à hauteur de 370 000 euros. Ce financement permet de recruter six équivalents temps plein (ETP) chargés du pilotage et de l'animation de la plateforme, dont deux ETP mis à disposition au sein des équipes de Paris Terres d'Envol.

Le GIP Paris CDG Alliance, qui porte le projet, travaillera ainsi en coordination avec l'EPT pour identifier les entreprises et les salariés en demande de formation pour se reconvertir professionnellement, identifier les filières de sorties et les compétences transférables, et coordonner et animer le dispositif au niveau du territoire.

La mise en œuvre de cette plateforme de reconversion professionnelle pourrait également s'appuyer sur les réseaux constitués par l'EPT et par les villes. Ainsi, le réseau national mission emploi, dont fait partie, par exemple, la mission emploi de la ville de Drancy, est à la fois membre et partenaire de l'association des métiers aéroportuaire, qui réunit les principaux acteurs de la filière et pourrait être mobilisé pour contribuer à la mise en œuvre du projet.

Action n°38: L'EPT et l'État s'engage, avec le concours du GIP Paris CDG Alliance, à **assurer la formation et la reconversion des salariés de la filière aéronautique à travers la mise en œuvre de la plateforme de transition collective**.

b. Développer les outils qui favorisent l'insertion économique territoriale

Objectif n°27 : encourager le développement des clauses sociales

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics et dans les grands projets du territoire constitue un levier stratégique pour favoriser l'emploi ; à

ce titre, Paris Terres d'Envol et l'Etat travaillent d'ores et déjà conjointement à formaliser des clauses d'insertion ambitieuses.

Dans le cadre du Grand Paris Express, pour lequel de nombreux projets sont implantés sur le territoire de Paris Terres d'Envol, les objectifs d'insertion fixés par la SGP ont par exemple été doublés, passant de 5 % à 10 %.

Dans le cadre des JOP 2024, Paris Terres d'Envol et la SOLIDEO ont également signé en avril 2020 une convention de coopération pour la mise en œuvre du développement de la clause d'insertion dans les marchés publics de la SOLIDEO.

Enfin, dans le cadre du NPNRU, la charte d'insertion territoriale validée par l'EPT en 2020 vise un taux d'effort d'insertion de 7 % applicables à l'ensemble des opérations des 6 programmes de renouvellement urbain qui engagent une grande diversité de maîtrises d'ouvrage et d'entreprises.

**Action n°39** : l'EPT et l'État s'engagent à **développer la conclusion de clauses d'insertion dans les marchés publics et les grands projets d'aménagement futurs.**

**Action n°40** : l'EPT et l'État s'engagent à **étudier la pertinence de la création d'un poste de coordination des clauses d'insertion** et, le cas échéant, à rechercher des subventions pour aider à son financement.

**Objectif n°28 : développer les structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire de Paris Terres d'Envol**

L'État soutient d'ores et déjà le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sur le territoire de Paris Terres d'Envol au titre du fonds de développement dans l'inclusion (FDI). L'EPT bénéficie ainsi d'un soutien de 426 653 euros sur les mesures de soutien sur projet en faveur du développement et de la transformation des SIAE, auquel s'ajoute le soutien exceptionnel pour la relance inclusive et la croissance de l'IAE à hauteur de 459 940 euros.

Si Paris Terres d'Envol est le deuxième territoire le moins doté du département de SIAE, leur développement est favorisé par de nouvelles implantations. En effet, en 2020, l'EPT comptait 22 SIAE accueillant 428 équivalent temps plein, contre 18 SIAE en 2019, grâce à l'installation de trois nouvelles structures et d'une SIAE déjà existante qui a déménagé sur le territoire.

Dans une démarche de déploiement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire, Paris Terres d'Envol souhaiterait formaliser un soutien aux SIAE qui s'inscrivent dans le développement d'activités de transition écologique, comme la gestion des déchets, le recyclage, ou encore l'agriculture périurbaine, et qui proposent des formations sur ces nouveaux métiers à leurs salariés en insertion.



Action n°41 : l'EPT et l'État s'engagent à **soutenir le développement des SIAE existantes et le déploiement de nouvelles SIAE sur le territoire** afin de favoriser l'insertion par l'activité économique sur une diversité de secteurs d'activité.

Action n°42 : l'EPT s'engage, afin de déployer l'ESS sur le territoire, de **soutenir particulièrement les SIAE mobilisées sur les sujets de transition écologique.**

## **2. Préparer les publics à la transition numérique et aux métiers d'avenir**

### a. Favoriser l'inclusion numérique des habitants de Paris Terres d'Envol

Objectif n°29 : déployer les conseillers numériques pour faciliter l'accès des citoyens au service numérique

À la suite de la signature le 15 janvier 2021 de l'accord préalable de principe du soutien de l'État en faveur du déploiement des « conseillers numériques France Services » dans le département de la Seine-Saint-Denis, qui prévoit le cofinancement de 80 postes de conseillers numériques sur le territoire, il a été proposé de pré-réserver une dizaine postes de conseillers numériques pour l'EPT Paris Terres d'Envol afin que chaque commune de l'EPT qui le souhaite puisse bénéficier d'au moins un de ces postes.

Action n°43 : L'État s'engage à **pré-réserver une dizaine postes de conseillers numériques pour l'EPT Paris Terres d'Envol**, et à soutenir financièrement ces postes de conseillers numériques France Services à hauteur de 50 000 € par poste.

Action n°44 : l'État s'engage à **aider au recrutement de ces postes** par la mise à disposition d'une banque de candidats en ligne sur l'espace dédié de la plateforme.

Action n°45 : l'Etat s'engage à prendre en charge pour les futurs conseillers numériques la totalité des frais de formation initiale ou continue (CCP 1 du titre professionnel responsable d'espace de médiation numérique), ainsi que le coût de la certification PIX attestant de la maîtrise des compétences numériques.

Action n°46 : l'EPT et l'État s'engagent à **mettre à disposition des conseillers numériques les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions**; plus particulièrement, l'État s'engage à mettre à disposition des ressources et supports (test de compétences numériques, tutoriels et supports pédagogiques, etc.) et l'EPT s'engage, en regard, à mettre à disposition les équipements nécessaires pour réaliser sa mission (ordinateurs, téléphones portables, salles de travail, etc.).

Objectif n°30 : développer les lieux d'accès aux outils du numérique

L'EPT pourrait ainsi travailler en coordination avec les villes qui souhaitent développer des espaces publics d'accès au numérique, à l'instar du projet d'espace public numérique porté par la ville de Dugny.

L'État soutient également les projets de lieux favorisant l'inclusion numérique et concourt à leur développement dans le cadre du plan de relance. L'État pourrait ainsi affecter des conseillers numériques aux espaces publics numériques ou financer du mobilier d'inclusion numérique afin de soutenir l'intervention de ces médiateurs numériques.

Plus largement, les projets d'espaces publics numériques pourraient élargir à l'appel à manifestation d'intérêt « fabriques numériques du territoire » pour bénéficier d'un financement de 75 000 € à 150 000 € sur 3 ans.

Le déploiement du numérique dans les écoles est également un enjeu pour l'accès aux outils du numérique. Certaines communes du territoire de Paris Terres d'Envol portent cette ambition, à l'instar de la ville du Blanc-Mesnil qui souhaiterait déployer un plan numérique dans ses écoles.

**Action n°47 : l'EPT et l'État s'engagent à communiquer auprès des porteurs de projets d'espaces publics numériques sur les dispositifs de soutien à l'inclusion numérique ouverts ou abondés dans le cadre du plan de relance.**

- b. Proposer des parcours de formations répondant aux nouveaux métiers du numérique et autres métiers d'avenir

Objectif n°31 : soutenir la création d'un campus de formation aux métiers du numérique

Le projet de développement d'un campus dédié à la formation professionnelle aux métiers du numérique, dit « campus du numérique », s'appuie sur les centres de formation privés, et est orienté vers la formation professionnelle et l'apprentissage à destination des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés en reconversion.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'offre de formation aujourd'hui proposée par la Maison de l'emploi Convergence Entrepreneurs (MDE) d'Aulnay-sous-Bois, qui associe notamment l'école de code Simplon.Co.

L'État soutient d'ores et déjà le projet porté par la MDE : depuis 2020, la structure est labellisée par l'ANCT « Fabrique numérique de territoire ».

Ce projet de campus pourrait s'inscrire comme le premier jalon du déploiement d'une offre de formation diversifiée aux métiers du numérique. A titre d'illustration, la ville de Drancy souhaiterait mettre en place des cycles de formations aux métiers du numérique, identifiés comme un besoin majeur par les organismes de formation et la mission emploi de la commune.

**Action n°48 : l'EPT et l'État s'engagent à favoriser le développement de l'offre de formation en matière de compétences des métiers du numérique sur le territoire ;**

plus largement, l'EPT et l'État s'engagent à créer des synergies avec d'autres projets liés aux métiers du numérique sur le territoire de Paris Terres d'Envol.

Objectif n°32 : Soutenir le développement de formation aux métiers d'avenir et aux secteurs en tension

La mise en relation des populations locales (jeunes, résidents des QPV...) avec les opportunités d'emploi locales (grands projets, clauses d'insertion, métiers en tension) pâtit d'une inadéquation entre le niveau de qualification relativement bas d'une majorité de la population locale et les prérequis exigés par les entreprises. Elle nécessite un travail préparatoire de remise à niveau et de montée en compétence insuffisamment disponible sur le territoire.

Par ailleurs, aux regards des enjeux de transition écologique et du contexte sanitaire, certains métiers sont amenés à évoluer avec l'utilisation de nouveaux matériaux (matériaux biosourcés ou écoconstruction sur les ouvrages JOP) ou de nouvelles techniques et modalités d'intervention (secteur industriel, tourisme).

L'EPT, en lien avec les communes, étudie d'ores et déjà des solutions permettant de répondre aux besoins de formation dans ces nouvelles filières. A titre d'illustration, une réflexion est engagée pour lier la création d'un centre de formation à l'éco-construction avec la fabrique portée par la SCIC Cycle Terres, à Sevrans.

La ville de Sevrans a également engagé des démarches pour la création d'un lycée agricole. Ce projet, qui fait l'objet d'échanges avec le ministère de l'agriculture et de l'éducation nationale, s'inscrit dans la perspective de transition écologique par le développement des initiatives d'alimentation locales et d'agriculture urbaine.

Action n°49 : l'EPT s'engage à amorcer une réflexion sur les **possibilités d'étendre les offres de formation du territoire vers des métiers d'avenir**, en particulier les métiers liés au secteur de l'énergie et de la transition écologique, pour créer une continuité entre l'offre de formation proposée et les entreprises des filières innovantes implantées sur le territoire.

Action n°50 : l'EPT s'engage à **créer des synergies entre les organismes de formation et les entreprises** en vue de renforcer l'offre de formation et son adaptation.

Action n°51 : l'EPT et l'État s'engagent à **soutenir les opportunités de formation sur les filières innovantes ou en tension**.

### **3. Faire émerger des projets innovants par le soutien à l'entrepreneuriat**

#### Objectif n°33: Déployer des tiers-lieux et de coworking au sein de maisons de l'entrepreneuriat

A mi-chemin entre travail à la maison et travail au bureau, des lieux proches des gares ou de fortes densités de population, ces espaces tout équipés, labellisés et homologués par les entreprises, disponibles pour les salariés et les étudiants pourraient se déployer.

Le maillage, la coordination, l'animation et le déploiement sont à développer à l'échelle de l'EPT par la direction du développement économique et de l'emploi au sein de Maisons de l'entrepreneuriat qui garantiraient leur intégration dans des équipements de quartiers où ils seront vecteurs d'intégration sociale, auprès des services économiques, emploi et création d'entreprise où ils seront propices au tissage de liens professionnels, au développement des affaires.

Ces maisons de l'entrepreneuriat réparties de manière homogène sur le territoire pourraient rassembler, outre ses espaces de coworking, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise, incubateurs, pépinières, fablab, possiblement thématiques (ESS, numérique, transition écologique, alimentaire, bâtiment.), et des centres de formation.

L'État soutient la création des tiers-lieux dans le cadre du plan de relance. Par exemple, l'ANCT, à travers le label « fabrique de territoire », peut apporter un soutien financier pendant trois ans pour aider à leur développement.

Plus largement, l'État encourage l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la ville. Dans le cadre du plan de relance, le programme de soutien à l'entrepreneuriat en territoires fragiles, très prochainement lancé par Bpifrance, financera ainsi les réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs qui réaliseront des actions au bénéfice de jeunes TPE.

**Action n°52: l'EPT et l'État s'engagent à étudier le potentiel maillage des futures « maisons de l'entrepreneuriat », en particulier leur implantation dans les futurs « quartiers de gare » du Grand Paris Express.**

**Action n°53: l'EPT et l'État s'engagent à solliciter les dispositifs du plan de relance en faveur des tiers-lieux et de l'entrepreneuriat.**

#### **4. Déployer l'économie sociale et solidaire sur le territoire de Paris Terres d'Envol**

Objectif n°34 : soutenir l'émergence d'entreprises de l'économie sociale et solidaires sur le territoire de Paris Terres d'Envol.

L'EPT souhaite s'engager dans le déploiement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire. Pour ce faire, Paris Terres d'Envol étudie la possibilité de recourir à une mission d'appui chargée du recensement de l'existant, des besoins des communes, et de la sensibilisation des partenaires.

Le développement de l'appui aux entreprises économiques et solidaires pourrait également se concrétiser à travers le renforcement de l'appel à projets ESS de l'EPT, de l'appui conseil aux porteurs de projet (accompagnement au développement) et des modalités d'investissements (possibilité de participation au capital, mise à disposition de locaux ou équipement par exemple).

Le plan de relance porté par l'État œuvre particulièrement pour le déploiement de l'économie sociale et solidaires. A titre d'illustration, de nombreux appels à projets sont aujourd'hui ouverts aux entreprises du secteur de l'ESS, qui couvrent notamment le soutien aux tiers-lieux, au développement des jardins partagés, ou encore à l'entrepreneuriat en territoires fragiles.

Action n°54 : l'EPT et l'État s'engagent à **accompagner les structures de l'ESS dans leur développement, en particulier par la promotion des appels à projets du plan de relance de soutien à l'ESS auprès de ces acteurs.**

## GOUVERNANCE, PILOTAGE ET PRINCIPE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

Un comité stratégique est mis en place afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accord de relance.

Il associe l'EPT Paris Terres d'Envol, l'État en la personne du préfet de département, ainsi que tout acteur partie à l'accord. Il est co-présidé par le président de l'EPT Paris Terres d'Envol et le préfet de département.

Le comité stratégique peut émettre librement des avis et des recommandations relatives à toute composante de l'accord de relance et des projets portés dans ce cadre.

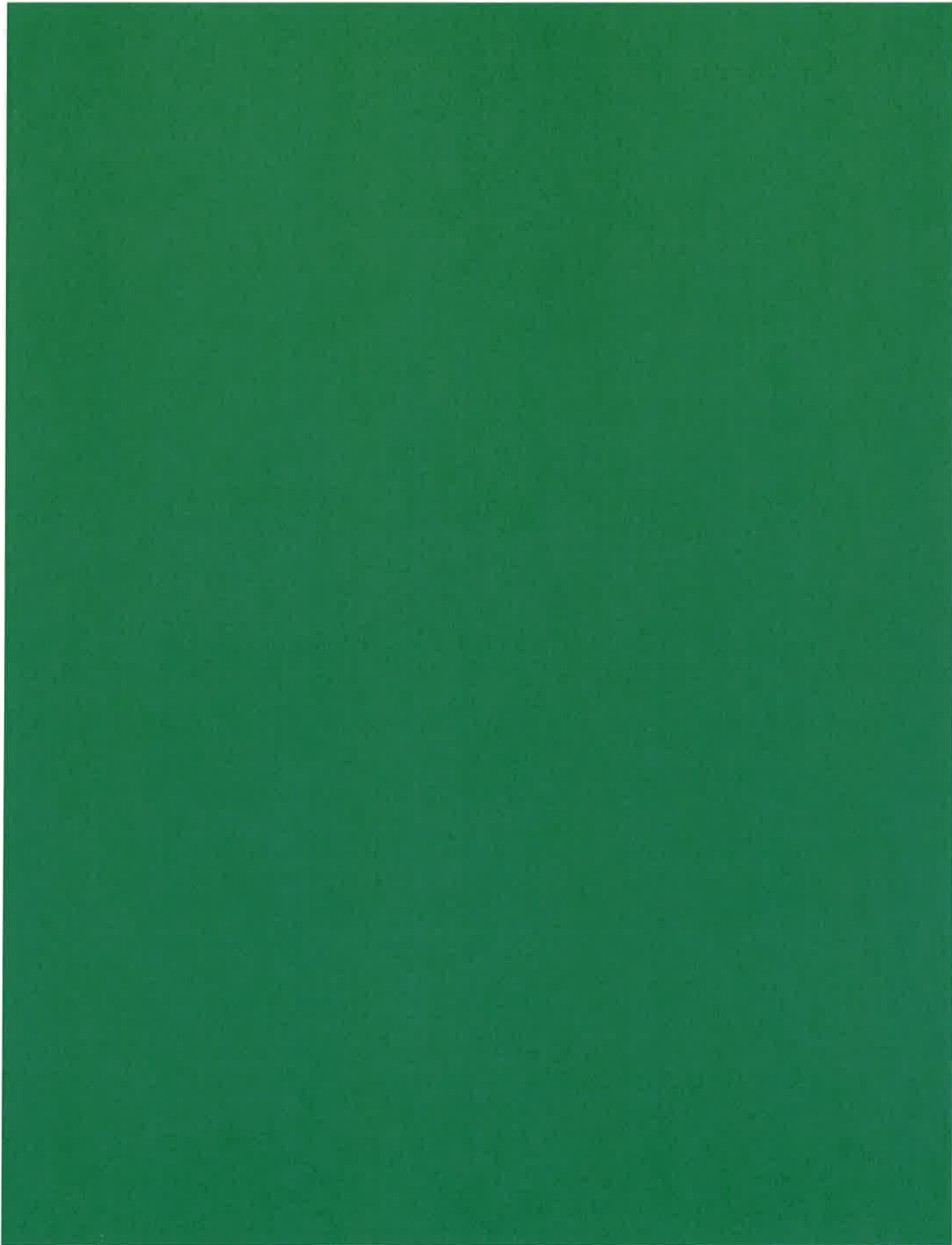
Ce comité se réunit à échéance régulière, et inclut un point d'avancement des projets inscrits dans l'accord, ainsi qu'un point d'avancement des engagements en ingénierie ou financiers et de la recherche partenariale de subvention.

**Préfecture de la Seine-Saint-Denis**  
Georges-François Leclerc



**Etablissement public territorial**  
**Paris Terres d'envol**  
Bruno Beschizza









## ACCORD DE RELANCE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ÉTAT – Fiche financière

Tableau n°1 : soutien au titre des mesures de soutien aux acteurs économiques fragilisés par la crise (périmètre : département de la Seine-Saint-Denis)

Dispositif	Montant de l'aide
Fonds de solidarité	600 M€
Reports et exonérations d'impôt	65 M€
Reports et exonérations de cotisations sociales	610 M€
Prêts garantis par l'État	6,8 Mds€
Baisse des impôts de production	263 M€

Tableau n°2 : mobilisation du plan France Relance sur le territoire de Paris Terres d'Envol au 30 avril 2021 (périmètre : Paris Terres d'Envol)

Soutien au développement économique et à l'attractivité du territoire	
DSIL relance 2021	4 961 801 €
DSIL relance 2020	1 504 760 €
Fonds industriels et guichet « industrie du futur »	1 499 507 €
Soutien à la transition écologique	
Appel à projets de soutien à la restauration des écosystèmes	100 000 €
DSIL « thermique »	3 703 733 €
Opérations de rénovation thermique de l'immobilier de l'État	1 668 311 €
Appel à projets de soutien exceptionnel au réseau du réemploi et de la réutilisation	24 272 €
Soutien à l'emploi et à la cohésion sociale	
Fonds de développement dans l'inclusion (FDI)	886 593 €
Appel à manifestation d'intérêt transition collective	370 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 718 977 €</b>



## **ACCORD DE RELANCE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ÉTAT**

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement autour de trois volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

La mobilisation des services de l'État et de l'ensemble des acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les EPT, a d'ores et déjà permis, à date du mois de mars 2021, l'attribution de plus de 400 M€ pour soutenir la relance économique et la transition écologique en Seine-Saint-Denis. Près de deux tiers de ce budget concernent des quartiers prioritaires politique de la ville. Ce soutien se poursuivra tout au long de l'année 2021 auprès des porteurs de projets publics et privés du territoire.

Le présent accord constitue une feuille de route territoriale partagée en termes de développement économique et d'attractivité, de transition écologique ainsi que d'emploi et de cohésion sociale et définit des priorités d'actions qui pourront bénéficier du potentiel de soutien et d'accélération du plan France Relance.

### **Le soutien au développement économique et à l'attractivité du territoire**

Paris Terres d'Envol et l'État partagent l'objectif commun de mobiliser le plan de relance pour soutenir l'innovation dans les filières historiques du territoire : la filière de l'aéronautique, afin de favoriser le rebond de la zone aéroportuaire, et les filières de l'événementiel et du tourisme d'affaire, pour les accompagner dans une transition numérique accélérée par la crise.

Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent également à développer l'industrie du futur en faisant du « territoire d'industrie » du Grand Roissy-Le Bourget un levier de développement des filières industrielles innovantes. Pour ce faire, Paris Terres d'Envol et l'État s'associent pour recenser et promouvoir les atouts de ce territoire d'industrie. Cette stratégie d'attractivité s'accompagne de l'émergence conjointe d'un écosystème économique propice à l'installation d'entreprises à vocation industrielle innovantes et compétitives.

L'innovation concourt également à la revitalisation des commerces de proximité ; ainsi, Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à favoriser la montée en gamme du tissu commercial, en sollicitant les outils dédiés aux opérations de restructuration immobilière et à la création de locaux d'activité, et en accompagnant les commerces dans leur transition numérique.

Enfin, Paris Terres d'Envol et l'État soutiennent l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics, qui bénéficient des nombreux projets de rénovation des bâtiments publics soutenus dans le cadre de France Relance.

## Le soutien à la transition écologique

Paris Terres d'Envol et l'État travaillent conjointement au développement des transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et de polluant, par l'accompagnement aux projets de mobilités durable et par le soutien à la création d'un écosystème de mobilité électrique et hydrogène.

Paris Terres d'Envol et l'État visent également à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à développer les énergies renouvelables et de récupération locale à travers le déploiement des réseaux de chaleur.

Afin d'encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets, Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à solliciter le plan de relance en matière d'alimentation locale et d'agriculture urbaine, notamment pour favoriser l'implication du territoire dans la mise en œuvre du projet alimentaire départemental et pour assurer la reconversion des espaces délaissés en jardins partagés. Le développement de l'économie circulaire, pour lequel Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent résolument, répond aussi à cette volonté partagée.

La transition écologique implique enfin de poursuivre avec ambition la mise en œuvre de projets écologiques et hydrauliques. Paris Terres d'Envol et l'État participent ainsi à la restauration des écosystèmes terrestres et aquatiques et à l'aménagement urbain durable. La poursuite de cette ambition passe également par la mise en conformité des réseaux d'assainissement, nécessaire pour atteindre une qualité d'eau baignade dans la Seine et dans le canal de l'Ourcq dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

## Le soutien à l'emploi et la cohésion sociale

Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent en faveur de l'emploi et de l'insertion. Leur action conjointe concourt à garantir des solutions d'emplois aux publics fragilisés par la crise, notamment les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires de la ville, et à assurer la reconversion professionnelle des salariés des secteurs en mutation. Paris Terres d'Envol et l'État travaillent aussi en faveur de l'insertion par le développement des clauses sociales et des structures d'insertion par l'activité économique.

Paris Terres d'Envol et l'État se mobilisent pour préparer les publics à la transition numérique et aux métiers d'avenir. Afin de faciliter l'accès des citoyens aux services numériques, Paris Terres d'Envol et l'État déploient des conseillers numériques et sollicitent le plan de relance pour soutenir les espaces publics numériques. Dans cette démarche, Paris Terres d'Envol et l'État travaillent également au déploiement de la formation aux métiers transformés par le numérique et aux métiers d'avenir.

Le soutien à l'emploi passe également par le développement de l'entrepreneuriat. À ce titre, Paris Terres d'Envol et l'État s'engagent à solliciter le plan de relance en faveur des tiers lieux et des espaces de coworking au sein de « maisons de l'entrepreneuriat ». Enfin, le déploiement de l'économie sociale et solidaire étant un facteur essentiel de cohésion sociale, Paris Terres d'Envol et l'État soutiennent et accompagnent l'émergence d'entreprises de l'ESS sur le territoire.

## ACCORD DE RELANCE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ÉTAT

### Le soutien au développement économique et à l'attractivité du territoire

#### 1. Continuer à innover dans les filières historiques du territoire

- a. Favoriser le rebond de la zone aéroportuaire par le soutien aux mutations de la filière aéronautique et de l'activité aéroportuaire

Objectif n°1 : mettre en valeur la filière aéronautique et des activités aéroportuaires de Paris Terres d'Envol

Objectif n°2 : accompagner les mutations du secteur par un soutien prioritaire aux projets portés par les acteurs innovants de la filière

- b. Accompagner la transition de la filière événementielle et du tourisme d'affaire

Objectif n°3 : accompagner les mutations de la filière événementielle et du tourisme d'affaire par l'accélération de sa transition numérique et le soutien à l'émergence de projets structurants

#### 2. Développer l'industrie du futur sur le territoire de Paris Terres d'Envol

- a. Faire du « territoire d'industrie » de Paris Terres d'Envol un levier de développement des filières industrielles du futur

Objectif n°4 : Recenser les atouts pour valoriser Paris Terres d'Envol comme « territoire d'industrie »

Objectif n°5 : promouvoir ces atouts pour accélérer l'investissement industriel et favoriser l'implantation de nouvelles activités à haute valeur ajoutée

Objectif n°6 : accompagner la stratégie d'attractivité par le développement d'un écosystème économique favorable à l'installation d'entreprises de haute technologie

- b. Soutenir l'émergence de filières industrielles innovantes sur le territoire de Paris Terres d'Envol

Objectif n°7 : encourager le développement de nouvelles filières industrielles innovantes, notamment dans le domaine de l'énergie et de la construction

Objectif n°8 : développer un secteur du numérique de pointe sur le territoire de Paris Terres d'Envol pour accélérer la transition numérique de l'industrie

### **3. Maîtriser et faire monter en gamme le tissu commercial**

Objectif n°9 : faciliter les opérations de restructuration immobilière et la création de locaux d'activités grâce à la création d'une structure locale à l'échelle intercommunale

Objectif n°10 : accompagner la numérisation des commerces

### **4. Soutenir les entreprises du bâtiment et des travaux publics**

Objectif n°11 : soutenir l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics à travers les projets de rénovation des bâtiments publics

Le soutien à la transition écologique

#### **1. Développer les transports sobres en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effets de serre et de polluants**

Objectif n°12 : accompagner le déploiement des projets de mobilités durables

Objectif n°13 : travailler à la création d'un écosystème de mobilité électrique et hydrogène

#### **2. Améliorer l'efficacité énergétique dans le bâti existant et développer les énergies renouvelables et de récupération locale**

- a. Améliorer les performances environnementales des bâtiments publics et privés

Objectif n°14 : soutenir la transition énergétique des bâtiments publics

Objectif n°15 : continuer d'accompagner la rénovation énergétique des logements privés

- b. Développer les énergies renouvelables et de récupération locale

Objectif n°16 : développer l'utilisation des énergies renouvelables au travers des réseaux de chaleur

#### **3. Encourager une consommation alimentaire responsable et la réduction des déchets**

- a. Soutenir les initiatives d'alimentation locale et d'agriculture urbaine

Objectif n°17 : impliquer le territoire de Paris Terres d'Envol dans la mise en œuvre du projet alimentaire départemental

Objectif n°18 : convertir des espaces délaissés en jardins partagés

b. Réduire les déchets par le développement de l'économie circulaire

Objectif n°19 : encourager le développement des filières de l'économie circulaire sur le territoire de Paris Terres d'Envol

Objectif n°20 : généraliser le tri à la source des biodéchets

Objectif n°21 : sensibiliser les citoyens à la réduction des émissions de carbone et de déchets

**4. Poursuivre les projets écologiques et hydrauliques de soutien à la biodiversité**

a. Maintenir la biodiversité et travailler à la renaturation des sites

Objectif n°22 : participer à la restauration des écosystèmes terrestres et aquatiques

Objectif n°23 : promouvoir un aménagement urbain durable

b. Mettre en conformité les réseaux d'assainissement

Objectif n°24 : mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement pour atteindre une qualité d'eau de baignade sur le territoire de Paris Terres d'Envol

**Le soutien à l'emploi et la cohésion sociale**

**1. Continuer à s'engager en faveur de l'emploi et de l'insertion**

a. Garantir des solutions d'emploi aux publics fragilisés par la crise

Objectif n°25 : encourager l'emploi des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires de la ville

Objectif n°26 : assurer la formation et la reconversion professionnelle des salariés des secteurs en mutation

b. Développer les outils qui favorisent l'insertion économique territoriale

Objectif n°27 : encourager le développement des clauses sociales

Objectif n°28 : développer les structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire de Paris Terres d'Envol

**2. Préparer les publics à la transition numérique et aux métiers d'avenir**

a. Favoriser l'inclusion numérique des habitants de Paris Terres d'Envol

Objectif n°29 : déployer les conseillers numériques pour faciliter l'accès des citoyens au service numérique

Objectif n°30 : développer les lieux d'accès aux outils du numérique

b. Proposer des parcours de formations répondant aux nouveaux métiers du numérique et autres métiers d'avenir

Objectif n°31 : soutenir la création d'un campus de formation aux métiers du numérique

Objectif n°32 : Soutenir le développement de formation aux métiers d'avenir et aux secteurs en tension

**3. Faire émerger des projets innovants par le soutien à l'entrepreneuriat**

Objectif n°33 : Déployer des tiers-lieux et de coworking au sein de maisons de l'entrepreneuriat

**4. Déployer l'économie sociale et solidaire sur le territoire de Paris Terres d'Envol**

Objectif n°34 : soutenir l'émergence d'entreprises de l'économie sociale et solidaires sur le territoire de Paris Terres d'Envol.